

*Habitation—Loi*

ment d'une subvention de \$500 pour inciter les gens à acheter des maisons à prix élevés. Ces subventions ne s'appliquaient qu'aux maisons neuves et la date d'expiration était, sauf erreur, le 1<sup>er</sup> novembre. Le ministre l'a ensuite reportée à la fin de l'année à cause de certaines circonstances. Comme c'était une sorte d'aubaine, le programme a eu du succès.

J'ai parlé au ministre de la possibilité de proroger ce programme qui n'imposait pas un trop lourd fardeau aux recettes du gouvernement et lui permettait de recueillir plus qu'il n'avait investi. Cependant, le ministre en a décidé autrement. Il faut cependant le féliciter pour le programme de subventions de \$1,000 accordées aux logements familiaux dans les zones de forte densité. Ce programme intéressera certainement les maisons individuelles des petits lotissements; l'aide ainsi apportée est très importante et le mérite en revient au ministre.

Le programme accorde une subvention de \$1,000 pour chaque logement construit dans la municipalité. S'il a été décrié par certains, j'estime quant à moi qu'il a une grande valeur et qu'il aidera un grand nombre de municipalités qui traînent la patte ou qui, pour être clair, parce qu'elles ne disposaient pas des fonds leur permettant d'assurer la viabilisation de ces terrains, devaient refuser aux constructeurs ou aux promoteurs immobiliers de participer à ce genre de programme de construction. Cette mesure devrait également encourager les petits constructeurs, et j'estime que nous devrions les aider à démarrer la construction d'une ou deux maisons. Ceci leur permettrait d'assurer la construction de logements si nécessaires dans de nombreuses régions rurales du Canada.

Le programme d'aménagement domiciliaire restreint, qui accordera des subventions pouvant atteindre \$900 par appartement ou par unité, assurera des logements à prix modique. Dans la circonscription de Parry Sound-Muskoka, les constructeurs, qu'ils aient une petite, une grande ou une moyenne entreprise, ne cherchent pas à construire

des logements locatifs car ils ne pourraient les louer assez cher. C'est donc un programme qui n'est pas rentable pour eux. Les seuls logements d'une importance relative dans les petites villes de ma circonscription sont construits par l'entremise du gouvernement ontarien. Je concède que c'est le gouvernement fédéral qui fournit ici la part du lion en matière de subventions.

On a beaucoup insisté sur les appartements pour personnes âgées et les logements à loyer modique. Dans ma propre ville, le conseil que j'ai eu l'honneur de diriger pendant quelque 26 années a été le premier du district de Parry Sound à se prévaloir de ces subventions pour logements à loyer modique et habitations pour personnes âgées. Nous avons fait un certain travail tout juste avant mon élection à la Chambre des communes. Je faisais toujours partie de ce conseil municipal lorsque nous avons obtenu un autre engagement du gouvernement de l'Ontario, et je crois qu'on y ouvrira le mois prochain un immeuble de logements pour personnes âgées, comprenant 24 appartements. C'est un grand bienfait pour une région comme la mienne, pour ma ville natale de Burks Falls.

Ce qui est plus important, et je tiens à le faire remarquer au gouvernement, c'est qu'un grand nombre de personnes âgées, en déménageant dans ces nouveaux logements, quittent leur logis actuel qu'elles n'ont pas les moyens d'entretenir ni de chauffer, ou même dont elles ne peuvent payer les taxes. Sauf erreur, ces logements pourront être loués en décembre de sorte que, le printemps prochain, il y aura un nombre supplémentaire de vieilles maisons disponibles. Bien sûr, ce sont des logements plus vieux, mais je pense qu'ils sont encore valables.

Madame l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)